

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

5. Annexes

5.1.2 Plans des servitudes
d'utilité publique

Échelle: 1/5000 ème

Pièce N°5.1.2.19

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire : 03/07/2025
Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Dider - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
cristiane@triangle-vert.fr
Agence de Besançon
Tél : 03.81.85.53.39
info@triangle-vert.fr

Légende

- Limite de commune
- A-4 Servitudes de passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
- AC.1 Servitudes de protection des monuments historiques
 - AC.1.1 Périmètre de protection des monuments historiques
- AS.1 Servitudes relatives aux périmètres de protection des eaux potables et minérales
 - AS.1.1 Périmètre de protection immédiat
 - AS.1.2 Périmètre de protection rapproché
- EL.7 Servitudes d'alignement des voies publiques
- I.1 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de gaz, d'hydrocarbures ou de produits chimiques
- I.3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de gaz, d'hydrocarbures ou de produits chimiques
- I.4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PT.3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications
- T.1 Servitudes relatives aux voies ferrées
- T.4 - T.5 Servitudes relatives aux relations aériennes : servitudes inhérentes au balisage et au débagement des aérodromes civils et militaires
- T.7 Servitudes relatives aux relations aériennes : servitudes inhérentes à la B.A.116

Plan du territoire intercommunal

